

Employé-e de commerce, formation élargie avec maturité (M) selon OrFo 2012 et ordonnance sur la maturité professionnelle (Art. 17; 24.06.2009)

DI 2.2.03.07f E 2015

Relevé de notes **MP - orientation économie et services, type économie**

Evaluation de la formation scolaire semestrielle :
promotion au terme de chacun des **6 semestres**

Branches	1er semestre	2e semestre
1 1ère langue nationale (français)	4.5	5.0
2 2ème langue nationale (allemand)	4.5	5.0
3 troisième langue (anglais)	3.5	3.5
4 mathématiques	3.5	4.0
5 finance et comptabilité	4.5	3.5
6 économie et droit	4.5	3.0
7 histoire/institutions politiques	3.5	5.5
8 technique et environnement	3.5	4.5
Moyenne	4.0	4.3

promotion provisoire non promotion

L'élève est admis dans le semestre suivant si la moyenne est de 4.0 au minimum et si pas plus de deux notes de branche sont insuffisantes et si la somme des écarts négatifs par rapport à la note 4.0 ne comporte pas plus de 2.0 points.

La note du TIB ne compte pas dans les promotions semestrielles

Conditions non remplies:

- si 1ère fois, promotion provisoire,
- si non changement obligatoire en profil E

Relevé de notes **CFC**

Evaluation de la formation scolaire semestrielle :
promotion au terme de chacun des **3 premiers semestres**

Branches	1er semestre	2e semestre
1 langue standard (français)*	4.5	5.0
2 première langue étrangère (allemand)*	4.5	5.0
3 deuxième langue étrangère (anglais)*	3.5	3.5
4 information-communication-administration	4.5	5.0
5 économie et société* : moyenne finance et comptabilité & économie et droit (arrondi au 1/2)	4.5	3.5
Moyenne	4.3	4.3

* note du bulletin MP

promu/e promotion provisoire

La formation se poursuit dans le profil E si :

- la moyenne pondérée est égale ou supérieure à 4,0;
- la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à 4,0 ne comporte pas plus de 1.0 point.

Conditions non remplies: voir document formation profil E